



## famille recomposée-PACS-Testament...

Par **abracadabra**, le 17/02/2013 à 16:12

Bonjour,

Je cherche désespérément des réponses mais je ne trouve pas de situation semblable à la mienne.

Mon ami et moi avons acheté un terrain qu'on a payé pour moitié chacun. Mon ami a deux enfants d'une précédente union (pas de mariage, ni de pacs).

Afin d'être en règle vis à vis de nos droits sur ce terrain et la future construction, je me demande ce que nous devons faire. Le pacs semble être une bonne solution mais nous sommes perdus quant à la convention que l'on doit rédiger... Des dispositions testamentaires j'imagine mais que mettre ds notre testament (olographe) sans que cela soit préjudiciable?! Un rdv chez le notaire est bien entendu prévu mais je préfère me renseigner avant histoire d'être olus confiante ms également pour faire des économies.

Merci d'avance

Par **youris**, le 17/02/2013 à 18:31

bjr,

pour le pacs vous avez le choix entre l'indivision des biens acquis pendant le pacs ou la séparation de biens.

pour vous protéger une fois pacsés vous devez faire chacun un testament léguant les biens à l'autre partenaire.

par contre comme votre ami a des enfants qui sont héritiers réservataires, il devra mentionner dans son testament qu'il vous lègue la quotité disponible (1/3 de l'actif de sa succession) et l'usufruit de tous ses biens.

ainsi s'il décède le premier vous hériterez de 1/3 de sa succession mais surtout vous pourrez garder la maison y vivre ou la louez, les enfants de votre ami n'étant que nue propriétaire.

le notaire saura vous expliquer car c'est un cas de figure très courant.

cdt